



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-25864>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-25864**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-127298

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/11/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22130001500247

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13256

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture de souches pour les analyses microbiologiques - 2 lots distincts.

Code CPV principal - Descripteur principal : 33698100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L21251 1°, R. 21621 à R. 21626, R. 216213 et R. 216214 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Il sera conclu pour une période de 12 mois à compter de sa notification du contrat. Il pourra éventuellement être reconduit pour 3 autres périodes annuelles et ne pourra excéder 4 ans au total.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le lot 1 a été attribué à ALLIANCE BIO EXPERTISE le 12/02/2026 pour un montant maximum annuel de 12 000Euros HT. Le lot 2 a été attribué à SIGMA ALDRICH CHIMIE SARL - GROUPE MERCK le 12/02/2026 pour un montant maximum annuel de 9 000Euros HT. Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Marseille Informations relatives aux délais de recours: Référé contractuel prévu aux articles L.55113 à L.55123 et R.5517 à R. 55110 du Code de Justice

Administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 5517 du Code de Justice Administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat, ouvert aux tiers depuis un arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 Département du Tarn et Garonne n°358994, et pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la publication du présent avis. Le contrat peut être consulté sur demande auprès du point de contact mentionné à l'article 8 du RC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/03/2026